Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251124-D20251104-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine) République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	13
Date de la convocation		
17 novembre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION *(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*		
26 novembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 17 novembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic, BASLÉ Marie-Josèphe.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice, (pouvoir à GUEGUEN Fréderic), JARRY Emilie (pouvoir à OLIVIER Christian).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, RENAULT Serge, FURON Maryse, ESNAULT Véronique.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251104 Assurance du personnel : avenant contrat CIGAC

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat d'assurance du personnel des collectivités auprès du CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives) via GROUPAMA. Il présente aux membres du conseil municipal la proposition d'avenant relatif à la prolongation pour une durée de 2 ans du dit contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2027

- **ASSURANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES AVENANT AU CONTRAT Référence N°353500780012**

Les taux applicables au 1er janvier 2026 seront :

- Taux **CNRACL** : 9,18 %
- Taux **IRCANTEC** : 1,89 %

- **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-D'APPROUVER les conditions de l'avenant présenté ci-dessus avec l'assurance CIGAC.
-De l'AUTORISER à signer tous les documents se rapportant à cette décision

A l'unanimité (pour : 13 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 24 novembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN 35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 26 novembre 2025
et publication et/ou notification le : 26 novembre 2025